



Conseil Parisien de la Jeunesse Recommandations sur l'Accueil des Nouveaux Étudiants Août 2019

Le Conseil Parisien de la Jeunesse, saisi par la Maire de Paris le 21 janvier 2019 afin de formuler des recommandations pour « poursuivre la réflexion autour de l'accueil des nouveaux étudiants à Paris » :

- Suite à une rencontre avec la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et la directrice de la Maison des Initiatives Étudiantes, le 27 mai 2019 ;
- Suite à une rencontre avec Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 4 juin 2019 ;
- Suite à une rencontre avec Mireille FOUQUET, Vice-présidente en charge de la vie étudiante, et Stéphane VILLAIN, directeur vie de campus de l'Université Paris Diderot, le 17 juin 2019 ;
- Suite à une visite d'un (s)pace du CROUS et à une rencontre avec Jean-Pierre BEGIN, de la Direction de la modernisation et du développement des politiques de sites du CROUS de Paris, le 1^{er} juillet 2019 ;
- Suite à un atelier d'écriture le 11 juillet 2019.

FORMULE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pu appréhender les nombreuses problématiques liées à la vie étudiante, et plus particulièrement à l'accueil des nouveaux étudiants à Paris : la nécessité de s'approprier la ville, le manque de logements dédiés aux étudiants, le manque d'espace de travail, le coût de la vie quotidienne, le renoncement aux soins par manque de moyens, etc. Paris accueille 350 000 étudiants par an, et la Ville porte des politiques publiques dédiées à cette population pour faire de Paris « une ville campus ».

Les diverses visites de terrain et rencontres ont été l'occasion pour les membres du CPJ d'observer les actions portées par la Ville de Paris et ses partenaires, et leur ont permis de découvrir les nombreux dispositifs à destination des étudiants parisiens.

Appréciant cette ambition, et ayant été saisi afin d'approfondir les réflexions dans ce domaine, le CPJ souhaite formuler des propositions pour, d'une part, permettre aux nouveaux étudiants de s'approprier leur ville, et, d'autre part, pour lutter contre la précarité des étudiants confrontés au coût de la vie parisienne.

I – Faire de Paris une « Ville Campus »

Le CPJ considère que pour permettre un meilleur accueil des nouveaux étudiants à Paris, il est nécessaire de leur donner les moyens de découvrir et connaître la ville et de faciliter leur intégration sociale, économique et culturelle afin de lutter contre le sentiment de solitude et l'isolement.

1 - Le CPJ préconise de **renforcer et centraliser la communication des dispositifs à destination des étudiants parisiens**. Il lui semble pertinent de regrouper ces nombreux dispositifs (portés par des acteurs tels que la Ville, le CROUS, la CAF et les Universités) afin qu'un nouvel étudiant puisse les identifier rapidement et en bénéficier par la suite.

Le CPJ propose ainsi pour y répondre : la création d'un guide ou d'un portail unique pour les étudiants parisiens (ou, à défaut, une page paris.fr dédiée à la jeunesse qui listerait toutes ces informations), la présence d'un référent dans les universités délivrant des informations sur tous les dispositifs,

l'intégration des informations de la Ville de Paris relatives aux étudiants dans les newsletters des universités.

2 - Le CPJ invite la Ville de Paris à communiquer davantage sur ses offres culturelles auprès des étudiants et à mettre en place, en début d'année universitaire, un « séminaire d'intégration », afin de permettre aux nouveaux étudiants de découvrir Paris et faciliter leur installation.

Il préconise ainsi la création d'un « Pass étudiant » (à l'instar du dispositif « Pass Jeune ») distribué sur les campus, et proposant des offres culturelles ou des visites guidées de Paris et de son patrimoine, sur des horaires qui leur seraient réservés. Pour y répondre, la Ville pourrait, par exemple, développer des partenariats avec les musées municipaux pour proposer des visites guidées réservées aux étudiants, des tickets coupe-file, etc. Le CPJ souhaite aussi que ce « Pass étudiant » soit le support d'informations pratiques : les lieux administratifs, centres de santé, lieux de restauration pas chers, plateformes de recherche de logement, etc., pourraient y être recensés. L'ensemble de ces informations pourrait être également présent sur la plateforme « Welcome Desk » (plateforme d'accueil multilingue et multilingue pour les étudiants et chercheurs internationaux).

3 - Le CPJ propose enfin l'ouverture de lieux de travail faiblement exploités ou moins traditionnels, afin de répondre au besoin d'espaces de travail pour les étudiants.

La Ville pourrait par exemple ouvrir des équipements municipaux de proximité aux étudiants pour leur permettre de travailler (cantines des écoles, bureaux de l'administration, salles de travail dans les mairies d'arrondissement), sous la responsabilité de « référents » formés et signataires d'une « Charte de bon usage ». Le CPJ rappelle également son souhait d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales en soirées ou le dimanche, notamment durant les périodes de partiels. Le CPJ encourage la Ville à poursuivre le développement d'espaces de *co-working* ouverts aux étudiants : en côtoyant des professionnels, ils pourront mieux envisager leur parcours professionnel. Enfin, tous ces lieux pourraient être recensés sur une application, qui préciserait notamment les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

II - Faire de Paris une Ville accessible pour les nouveaux étudiants.

Inquiet de la précarité de nombreux étudiants due notamment au coût de la vie parisienne, le CPJ souhaite que la Ville s'investisse davantage (par un soutien matériel ou financier) pour leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions et garantir une égalité des chances réelles entre les étudiants.

1 - Soucieux du manque de logements, les membres du CPJ invitent la Ville de Paris à poursuivre son action en faveur du logement étudiant.

Ils proposent, par exemple : la création d'une « Plateforme de logements » encadrée par la Ville qui mettrait en lien étudiants et hébergeurs et permettrait de répondre notamment aux difficultés liées à un besoin de logement de courte durée (pour les étudiants en stage ou autre) et de poursuivre la création de résidences mixtes, où jeunes travailleurs, étudiants et locataires sociaux se rencontrent et cohabitent. Les lieux de convivialité des résidences pourraient être cependant mieux aménagés pour favoriser les échanges et lutter ainsi contre l'isolement des nouveaux étudiants.

2 - Conscient que le renoncement aux soins pour des raisons économiques fait partie du quotidien de nombreux étudiants parisiens, le CPJ souhaite que la Ville de Paris renforce sa politique d'accès aux soins pour les étudiants.

La Ville pourrait par exemple proposer un « Chèque santé » permettant des consultations gratuites, la distribution de « Kits de santé » (informations, tests de dépistage rapide, préservatifs, bons conseils nutritionnels, etc.), des distributeurs de produits d'hygiène gratuits et écologiques sur les campus, des créneaux horaires spécifiquement dédiés aux étudiants dans les centres médicaux (notamment dans les CMP) et une centralisation des informations relatives aux établissements médicaux conventionnés sur une application ou sur Paris.fr.

3 - Pour permettre d'accéder à une alimentation de qualité et à faible coût, le CPJ souhaite que la Ville encourage et améliore l'offre de restauration pour les étudiants parisiens.

Le CPJ préconise par exemple : d'ouvrir aux étudiants les restaurants solidaires de la Ville (le soir et en période de vacances universitaires, pour compléter l'offre du CROUS) en veillant à la qualité des re-

pas, de développer les initiatives d'épicerie solidaires (comme AGORAE) et de référencer ces divers lieux sur une plateforme afin que les étudiants puissent facilement les identifier.

Pour conclure, les membres du CPJ souhaitent qu'une réflexion soit menée par la Ville de Paris concernant les étudiants qui ne peuvent bénéficier des aides de la CAF et du CROUS. Ils rencontrent parfois des situations précaires, et il est nécessaire de leur proposer un accompagnement particulier afin de leur permettre d'étudier sereinement à Paris.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que ces recommandations soient utiles aux débats, qu'elles contribuent à enrichir les projets de la municipalité, et qu'elles puissent éclairer les travaux et décisions des élus parisiens.